



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 9854

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'égalité des territoires et du logement, chargé de la ville, sur l'utilité et la fonction du Conseil national des villes. Il souhaite obtenir le budget détaillé de cet organisme tant en matière de fonctionnement, que de mises à dispositions de fonctionnaires. Il souhaite également avoir des précisions sur les missions de cet organisme, et sur la possibilité de le supprimer ou de le réformer, afin d'aboutir à une plus saine gestion des deniers publics.

Texte de la réponse

Le Conseil national des villes a été créé par décret du 25/10/1988 aux côtés de la délégation interministrielle la ville (devenue Secrétariat général du Comité interministériel des villes). Le décret 2009 539 du 14 mai 2009, relatif aux instances de la politique de la ville, a redéfini son rôle et son fonctionnement. Instance consultative, placée auprès du Premier ministre, il a pour mission de conseiller le Gouvernement sur l'élaboration de la politique de la ville, le développement social urbain et les nouvelles formes de démocratie de proximité et de participation des habitants. Par la diversité de ses membres, il est un lieu de réflexion, d'analyse et d'anticipation des évolutions de la politique de la ville et de la société dans son ensemble. Il est également un relais entre les habitants des quartiers, les acteurs de terrain, les responsables des politiques publiques et le Gouvernement. Il met des avis et recommandations sur saisine du Gouvernement ou de sa propre initiative, sur les problématiques de la politique de la ville. La mandature actuelle du CNV a été installée le 25 mai 2010 pour trois ans par le Premier ministre, son président. Le CNV s'est exprimé plusieurs reprises entre 2010 et 2012 par la production de divers documents avis, recommandations, lettres, motions adressés au Premier ministre et aux ministres concernés, selon les sujets abordés. Ils ont été élaborés par les différents groupes de travail, permanents ou temporaires Fiscalité et finances locales, Géographie prioritaire et CUCS, démocratie locale, prévention et traitement de la délinquance, développement économique et emploi, éducation, santé, logement, questions multiculturelles. ACTIVITÉS DURANT LA MANDATURE 2010 2013. Six avis et recommandations ont été rendus en 2010 :- 09/07/2010 : Pratique et finances locales (avis partiel) ; - 19/07/2010 : Expérimentation 2011 avenants aux CUCS sur 50 sites politique de la ville (1er avis) ; - 16/09/2010 : Expérimentation 2011 avenants aux CUCS sur 50 sites politique de la ville (2e avis) ; - 08/10/2010 : Finances locales (motion) ; - 16/12/2010 : Prévention de la délinquance, quelle gouvernance, quels financements ? (recommandation) ; - 16/12/2010 : Politique du logement socialement et territorialement quitable (appel). Six avis et motions rendus en 2011 :- 13/05/2011 : Avenants expérimentaux des CUCS (motion) ; - 30/06/2011 : Utilisation des crédits de la dotation de développement urbain en 2011 (avis) ; - 13/10/2011 : Deuxième phase du PNRU (avis) ; - 13/10/2011 : Contingents de réservation de logement et politiques d'attribution (avis) ; - 13/10/2011 : Santé dans les quartiers de la politique de la ville (manifeste) ; - 15/12/2011 : Utilisation des crédits de la dotation de développement urbain en 2012 (avis). Trois avis et quatre notes d'orientations rendus en 2012 :- 19/01/2012 : Démocratie locale, participation des habitants (avis) ; - 27/03/2012 : Grand Paris et politique de la ville (1 avis) ; - 21/06/2012 : Mise en œuvre des avenants expérimentaux aux CUCS (1er avis) ; - 13/09/2012 : Notes d'orientations sur l'éducation, le logement, la prévention de la délinquance, le développement économique et l'emploi ; - 12/10/2012 : Notes d'orientations sur la démocratie locale et la participation des habitants

et sur la santé ; - 06/12/2012 : Sur saisine du ministre de la ville en date du 12/10/2012, le CNV a rendu un premier avis dans le cadre de la concertation pour la réforme de la politique de la ville. Un dernier avis est attendu l'issue des travaux de la concertation, soit pour la fin janvier 2013. LES MOYENS EN PERSONNELS ET EN CREDITS- 55 membres répartis en 3 collèges (collège 1 : 25 élus titulaires de mandats nationaux ou locaux, collège 2 : 15 représentants d'associations et d'organismes participant à la mise en œuvre de la politique de la ville, ainsi que de syndicats d'employeurs et de salariés, collège 3 : 15 personnalités qualifiées). Les 2 vice-présidents sont désignés par le Premier ministre. Le CNV dispose d'un secrétariat assuré par le Secrétariat général du Comité interministériel des villes et mobilisant 6 agents (mis à disposition ou en détachement) : 1 secrétaire général, 4 chargés de mission et 1 assistante qui assurent le fonctionnement et la gestion ; - Personnel en détachement : 1 (secrétaire général, magistrat détaché du ministère de la justice) ; - Personnel mis à disposition : 5. Le budget est identifié au sein de celui du Secrétariat général du Comité interministériel des villes et s'élève à 81 016 euros pour l'année 2012 (en diminution depuis 2010). - Budget détaillé : Frais de déplacement des 55 membres : 44 016 euros (programme 124 affaires sociales) - Frais de fonctionnement de l'instance (fourniture, communication, publication, déplacements des 6 membres du secrétariat général. . .) : 37 000 euros (programme 147 Ville). Une concertation a été lancée le 11 octobre dernier en vue de réformer la politique de la ville. Un comité interministériel des villes sera réuni dans les premiers mois de 2013 pour tirer les conclusions et décider du contenu de la réforme. Celle-ci devra traiter du devenir du Conseil national des villes. La politique de la ville justifie l'existence d'une instance spécifique de concertation pour au moins deux raisons : - les problèmes auxquels sont confrontés les quartiers concernés par cette politique sont complexes et nécessitent une réflexion approfondie sur les solutions à mettre en œuvre ; - la politique de la ville associe de nombreux partenaires. Outre l'État et les collectivités territoriales, elle mobilise de nombreux acteurs économiques et sociaux en particulier associatifs. Il est important qu'ils disposent d'un lieu pour confronter des points de vue issus de pratiques de terrain, et fournir au Gouvernement tous les avis et recommandations utiles. Si la nécessité d'une instance de concertation est donc avérée, il ne demeure pas moins que le Conseil national des villes doit évoluer non seulement dans son organisation et son fonctionnement, mais également dans sa composition pour permettre par exemple une représentation directe d'habitants des quartiers. Des propositions en ce sens seront faites dans les prochaines semaines. Au-delà du cas particulier faisant l'objet de la présente question, il convient de souligner que le Gouvernement souhaite réformer les pratiques de consultation préalable à la prise de décision et mettre un terme à l'inflation du nombre de commissions consultatives. Le comité interministériel de la modernisation de l'action publique du 18 décembre 2012 a ainsi fixé les orientations d'une nouvelle politique de la consultation. Conformément à ces orientations, chaque ministre dressera une cartographie faisant apparaître sa stratégie de consultation et examinera les possibilités de fusion ou de réorganisation des instances consultatives permettant de réduire le nombre et de renouveler les pratiques en privilégiant les modes de concertation ouverts ou informels. La présente réponse ne préjuge pas des décisions qui seront prises dans ce cadre.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire de Belfort (2^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9854

Rubrique : Ministères et secrétariats d'État

Ministère interrogé : Ville

Ministère attributaire : Ville

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 novembre 2012](#), page 6448

Réponse publiée au JO le : [29 janvier 2013](#), page 1134